
DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ISERE

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

Séance du Mardi 20 Avril
L'an deux mille vingt et un
et le vingt avril à 18 heures,

Date de la convocation : 13 avril 2021

Date d'affichage : 13 avril 2021

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoints /

Mme TASSEL, Mr ANTOINE, Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Procurations :

Mme MACARI donne pouvoir à Mr DUPONT-FERRIER

Mme SAELEN donne pouvoir à Mme MANGIONE

Madame Florence ROUSSIN été élue secrétaire.

Objet de la délibération

Délibération N°2021/015

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020 –
BUDGET PRINCIPAL**

Le comptable de la commune présente, chaque année, les comptes de gestion qui retracent les opérations réalisées par la trésorerie pour le compte de la commune.

Ces comptes sont en tous points conformes, tant en dépenses qu'en recettes, aux opérations réalisées et constatées par le compte administratif du budget principal, il est proposé de les adopter sans réserve.

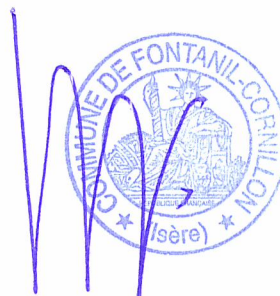
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2020 pour le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 21 avril 2021.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Le Maire,
S. DUPONT-FERRIER.



Nathalie MATEOS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 26 avril 2021 11:09
À: s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF038-213801707-20210426-7730.xml; 038-213801707-20210420-2021_015-DE-1-2_8229.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-04-26(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2021_015

Objet acte: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1.2.1-Comptes administratifs, comptes de gestion

Identifiant Acte: 038-213801707-20210420-2021_015-DE

DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ISERE

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	22

**Séance du Mardi 20 Avril
L'an deux mille vingt et un
et le vingt avril à 18 heures,**

Date de la convocation : 13 avril 2021

Date d'affichage : 13 avril 2021

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoint /
Mme TASSEL, Mr ANTOINE, Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Procurations :

Mme MACARI donne pouvoir à Mr DUPONT-FERRIER

Mme SALEN donne pouvoir à Mme MANGIONE

Madame Florence ROUSSIN été élue secrétaire.

Objet de la délibération

Délibération N°2021/016

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020 –
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire, présente au Conseil le compte administratif 2020 du budget principal. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

Résultat- section de fonctionnement	
Recettes	4 826 486.18€
Dépenses	3 992 520.60€
Résultat de l'exercice (A)	833 965.58€
Résultat reporté budget principal N-1 (B)	150 000.00€
Résultat de clôture à affecter (A+B)	983 965.58€

Résultat – section d'investissement
--

Recettes	1 529 846.14€
Dépenses	1 485 657.34€
Résultat de l'exercice (A)	44 188.80€
Résultat reporté budget principal N-1(B)	293 936.98€
Résultat de clôture à affecter (A + B)	338 125.78€

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur Jean-Louis Berger, président de séance propose d'approuver le compte administratif 2020 du Budget Principal.

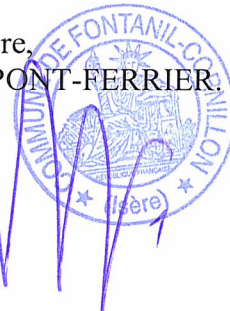
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par dix-neuf voix pour et trois voix contre (Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT),

APPROUVE le compte administratif du budget principal 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 21 avril 2021.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Le Maire,
S. DUPONT-FERRIER.



Nathalie MATEOS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 26 avril 2021 11:11
À: s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF038-213801707-20210426-7819.xml; 038-213801707-20210420-2021_016-DE-1-2_8329.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-04-26(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2021_016

Objet acte: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1.2.1-Comptes administratifs, comptes de gestion

Identifiant Acte: 038-213801707-20210420-2021_016-DE

DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ISERE

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

Séance du Mardi 20 Avril
L'an deux mille vingt et un
et le vingt avril à 18 heures,

Date de la convocation : 13 avril 2021

Date d'affichage : 13 avril 2021

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoints /
Mme TASSEL, Mr ANTOINE, Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Procurations :

Mme MACARI donne pouvoir à Mr DUPONT-FERRIER

Mme SAELEN donne pouvoir à Mme MANGIONE

Madame Florence ROUSSIN été élue secrétaire.

Objet de la délibération

Délibération N°2021/017

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2020 de **983 965.58€**.

Il est constitué du résultat de l'exercice 2020 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Résultat- section de fonctionnement	
Recettes	4 826 486.18€
Dépenses	3 992 520.60€
Résultat de l'exercice (A)	833 965.58€
Résultat reporté budget principal N-1 (B)	150 000.00€
Résultat de clôture à affecter (A+B)	983 965.58€

Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un **besoin de financement de 23 186.89€**.

Ce besoin de financement est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2020 cumulé au résultat de la section d'investissement reporté, corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat – section d'investissement	
Recettes	1 529 846.14€
Dépenses	1 485 657.34€
Résultat de l'exercice (A)	44 188.80€
Résultat reporté budget principal N-1(B)	293 936.98€
Résultat de clôture à affecter C = (A + B)	338 125.78€

Besoin de financement	
Résultat d'investissement (C)	338 125.78€
Restes à réaliser reportés en dépenses (D)	561 557.67€
Restes à réaliser reportés en recettes (E)	200 245.00€
Solde des restes à réaliser F = E - D	-361 312.67€
Solde résultat à affecter corrigé des restes à réaliser	-23 186.89€

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
Vu les dispositions des articles L2311-5 et R2311-12 du CGCT,
Vu le compte administratif 2020 du budget principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par vingt voix pour et trois voix contre (Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT),

AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement (R 1068) : 23 186.89€
- Dotation complémentaire de réserves (R 1068) : 810 778.69€
 - o Soit **833 965.58€** au R1068
- Excédent de fonctionnement reporté (R002): 150 000,00€

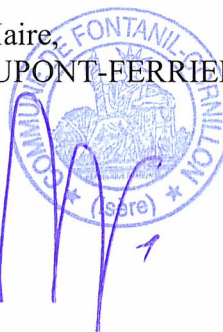
PREND NOTE du report à la section d'investissement du budget 2021 du solde d'investissement en recettes (R001) et des restes à réaliser.

REPREND ces résultats dans la décision modificative n°1 valant budget supplémentaire 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 21 avril 2021.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Le Maire,
S. DUPONT-FERRIER.



Nathalie MATEOS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 26 avril 2021 11:14
À: s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF038-213801707-20210426-7980.xml; 038-213801707-20210420-2021_017-DE-1-2_8505.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-04-26(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2021_017

Objet acte: AFFECTATION DES RESULTATS 2020?

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1.2-Autres documents budgétaires (BS, DM, CA)

Identifiant Acte: 038-213801707-20210420-2021_017-DE

DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ISERE

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

**Séance du Mardi 20 Avril
L'an deux mille vingt et un
et le vingt avril à 18 heures,**

Date de la convocation : 13 avril 2021

Date d'affichage : 13 avril 2021

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoints /
Mme TASSEL, Mr ANTOINE, Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Procurations :

Mme MACARI donne pouvoir à Mr DUPONT-FERRIER

Mme SAELEN donne pouvoir à Mme MANGIONE

Madame Florence ROUSSIN été élue secrétaire.

Objet de la délibération

Délibération N°2021/018

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2021

Cette décision modificative a pour vocation l'affectation des résultats du Compte administratif 2020, l'intégration des reports d'investissements et certains ajustements.

Elle se présente comme suit :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité par vingt voix pour et trois voix contre (Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT),

décision modificative n°1 Budget 2021					
FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
Désignation	dépenses		Désignation	recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits		diminution de crédits	augmentation de crédits
D022 dépenses imprévues		103 304,00 €	R002 excédent antérieur reporté		150 000,00 €
D022 dépenses imprévues		103 304,00 €	total R002 Excédent antérieur reporté		150 000,00 €
D 673 Titres annulés sur exercices antérieurs		36 696,00 €			
D 67 charges exceptionnelles		36 696,00 €			
D 6817 dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		10 000,00 €			
total D 68 dotations aux amortissements et aux provisions		10 000,00 €			
Total DF		150 000,00 €	Total RF	- €	150 000,00 €
total général SF	150 000,00 €		150 000,00 €		

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
Désignation	dépenses		Désignation	recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits		diminution de crédits	augmentation de crédits
restes à réaliser 2020			restes à réaliser 2020		
D2128 autres agencements et aménagements		5 517,00 €	R 1322 Subvention Région		200 245,00 €
D21533 réseaux câblés		70 224,92 €	total R 13		200 245,00 €
D2158 autres matériels et outillage		2 162,40 €			
D2135 installations générales, agencements, aménagements,		10 032,44 €			

construction					
D2152 Installations de voirie		527,30 €			
D21578 autre matériel et outillage de voirie		14 231,22 €			
Total D 21 immobilisations corporelles		102 695,28 €			
D2041512 GFP rattachement : bât, installations		259 035,00 €			
total D 204 Subventions d'équipements versées		259 035,00 €			
D2051 concessions, droits similaires		4 830,00 €			
total D 20 immo incorporelles		4 830,00 €			
D2312 aménagement de terrain		1 650,00 €			
D2313 immo en cours de constructions		193 347,39 €			
total D 23 immobilisations en cours		194 997,39 €			
total restes à réaliser 2020		561 557,67 €	Total restes à réaliser 2020		200 245,00 €
Désignation	dépenses		Désignation	recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits		diminution de crédits	augmentation de crédits
D2313 immobilisations en cours de construction		368 903,69 €	R001solde d'investissement reporté		338 125,78 €
total D23 immobilisations en cours		368 903,69 €	R001 Solde d'investissement reporté		338 125,78 €
D2313 immo en cours de constructions		13 487,04 €	R1323 Subvention département		625 000,00 €
total D 041 opérations patrimoniales		13 487,04 €	total R 13		625 000,00 €
			R10222 FCTVA	51 875,00 €	

			R1068 excédent de fonctionnement		833 965,58 €
			total R10 Dotations fonds divers réserves	51 875,00 €	833 965,58 €
			R 1641 .emprunts	1 015 000,00 €	
			Total R16 emprunts et dettes assimilés	1 015 000,00 €	
			R238 Avances immo corporelles		13 487,04 €
			total 041 opérations patrimoniales		13 487,04 €
Total DM n°1 SI	- €	382 390,73 €	total DM n°1	1 066 875,00 €	1 810 578,40 €
total RAR + DM n°1 SI	- €	943 948,40 €	total RAR + DM n°1	1 066 875,00 €	2 010 823,40 €
total général SI		943 948,40 €	total général		943 948,40 €
TOTAL GENERAL	- €	1 093 948,40 €		1 066 875,00 €	2 160 823,40 €
		1 093 948,40 €			1 093 948,40 €

APPROUVE les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 21 avril 2021.

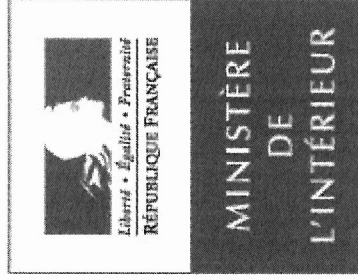
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Le Maire,
S. DUPONT-FERRIER.



Nathalie MATEOS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 26 avril 2021 11:17
À: s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF038-213801707-20210426-8099.xml; 038-213801707-20210420-2021_018-DE-1-2_8631.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-04-26(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2021_018

Objet acte: DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1.2-Autres documents budgétaires (BS, DM, CA)

Identifiant Acte: 038-213801707-20210420-2021_018-DE

DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ISERE

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

Séance du Mardi 20 Avril
L'an deux mille vingt et un
et le vingt avril à 18 heures,

Date de la convocation : 13 avril 2021

Date d'affichage : 13 avril 2021

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoint /
Mme TASSEL, Mr ANTOINE, Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Procurations :

Mme MACARI donne pouvoir à Mr DUPONT-FERRIER

Mme SAELEN donne pouvoir à Mme MANGIONE

Madame Florence ROUSSIN été élue secrétaire.

Objet de la délibération

Délibération N°2021/019

TARIFICATION DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DU FONTANIL-CORNILLON

Monsieur Stéphane DUPONT FERRIER, Maire

EXPLIQUE qu'il est nécessaire de revoir la tarification en vigueur au cimetière communal adoptée par délibération du 18 décembre 2018.

PROPOSE de fixer les tarifs comme suit :

- pour la vente des concessions au cimetière communal :

⇒ Concession en terre :

Emplacement 2 m ²	15 ans	160,00 €
Emplacement 2 m ²	30 ans	350,00 €
Emplacement 2 m ²	50 ans	1150,00 €

⇒ Emplacement cave-urne :

Concessions 3 à 6 urnes (0,50 m ²)	Durée	Prix caveau + dalle	Prix concession	Prix total
Emplacement 3 à 6 urnes	15 ans	1500,00 €	160,00 €	1660,00 €
Emplacement 3 à 6 urnes	30 ans	1500,00 €	350,00 €	1850,00 €
Renouvellement emplacement	15 ans		160,00 €	160,00 €
Renouvellement emplacement	30 ans		350,00 €	350,00 €

⇒ Columbarium :

Case columbarium	15 ans	450,00 €
Case columbarium	30 ans	900,00 €

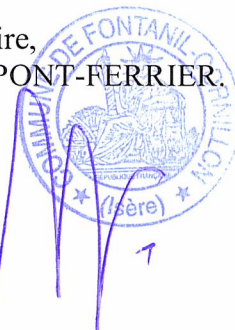
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord.

Cette tarification interviendra à compter du 1^{er} mai 2021.

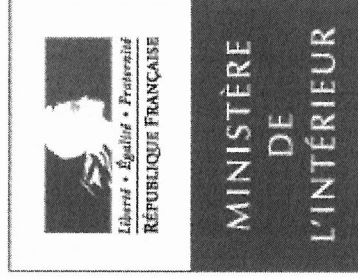
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 21 avril 2021.
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Le Maire,
S. DUPONT-FERRIER.



Nathalie MATEOS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 26 avril 2021 11:20
À: s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF038-213801707-20210426-8278.xml; 038-213801707-20210420-2021_019-DE-1-2_8834.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-04-26(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2021_019

Objet acte: TARIFICATION DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DU FONTANIL-CORNILLON

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 3.5.2.1-Concessions cimetières et cases de columbarium

Identifiant Acte: 038-213801707-20210420-2021_019-DE

DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ISERE

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

**Séance du Mardi 20 Avril
L'an deux mille vingt et un
et le vingt avril à 18 heures,**

Date de la convocation : 13 avril 2021

Date d'affichage : 13 avril 2021

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoint /
Mme TASSEL, Mr ANTOINE, Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Procurations :

Mme MACARI donne pouvoir à Mr DUPONT-FERRIER

Mme SAELEN donne pouvoir à Mme MANGIONE

Madame Florence ROUSSIN été élue secrétaire.

Objet de la délibération

Délibération N°2021/020

**FONTA MUSIQUE : CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE
REGLEMENT**

Madame Audrey LAMBERT présente au conseil municipal les conditions d'inscription et de règlement de l'école municipale de musique.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT Année scolaire
2021-2022**

Conditions d'inscription et de règlement :

L'inscription à l'école de musique est annuelle et ne peut être effectuée que par les parents ou un élève majeur.

En cas de non-paiement d'une facture de l'année précédente, l'inscription de l'élève ne pourra pas être effective.

Si pour des raisons impérieuses, indépendantes de la volonté de la municipalité et des professeurs (contexte sanitaire ou autre), les cours ne pourraient pas être dispensés en présentiel et que le recours au distanciel serait rendu obligatoire, l'élève ne pourrait se prévaloir de l'absence de matériel adéquat ou d'un quelconque autre motif et serait tenu au règlement des cours proposés en distanciel.

Facturation :

La facturation est réalisée par trimestre à terme échu.

Le règlement s'effectue auprès de la Trésorerie de Saint-Egrève – 2 rue du 19 mars 1962, 38521 Saint-Egrève cedex – selon les modalités fixées sur l'avis des sommes à payer. La mairie du Fontanil-Cornillon ne perçoit plus de règlement.

Afin de faciliter vos démarches, le **paiement en ligne de votre facture est possible** en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr. Merci de vous reporter à l'avis des sommes à payer, paragraphe « Comment régler votre créance envers la collectivité publique » pour prendre connaissance des identifiants nécessaires.

La cotisation annuelle est due dans sa totalité y compris si l'élève démissionne en cours d'année.

En cas d'absence du professeur et si aucun cours de rattrapage n'a été proposé, la facturation fait l'objet d'un dégrèvement.

Le conseil municipal autorise la proratisation et le dégrèvement du tarif dans les cas suivants :

- Inscription en cours d'année - Tarification au prorata du nombre de cours
- Interruption en cours d'année - Seuls les cas énoncés ci-après peuvent donner lieu à un dégrèvement au prorata du nombre de mois effectués : maladie ou accident grave, maternité, décès, déménagement hors commune, mutation professionnelle, perte d'emploi obligeant l'élève à interrompre sa scolarité, provisoirement ou définitivement). Chaque cas sera étudié.

Afin d'obtenir un dégrèvement, un courrier accompagné de pièces justificatives doit être transmis à la Mairie du Fontanil-Cornillon, service école de musique ou par courriel : fontamusique@ville-fontanil.fr 15 jours avant la fin du trimestre. Tout mois commencé est dû

Tarification :

	ÉLÈVE	FONTANILOIS (au moins 1 des 2 parents résidant au Fontanil-Cornillon)			EXTÉRIEUR
	Tarification	Élève adulte ou 1 ^{er} enfant	2 ^e enfant de la famille mineur ou Étudiant	3 ^e enfant (et plus) de la famille mineur ou Étudiant	Élève adulte ou enfant
CYCLE COMPLET Instrument + F.M. + Pratique d'Ensemble et/ou percussions brésiliennes et/ou Éveil Musical sans surcoût supplémentaire.	Par trimestre	164 €	124 €	82 €	260 €
HORS CYCLE 1 seule discipline (Instrument ou F.M.) + accès à une pratique d'Ensemble et/ou percussions brésiliennes et/ou Éveil Musical sans surcoût supplémentaire.	Formation musicale seule par trimestre	82 €	62 €	41 €	130 €
	Autre discipline seule par trimestre	100 €	75 €	50 €	180 €
Percussions brésiliennes ou Éveil Musical	Par trimestre	42 €	42 €	42 €	53 €

Mairie du Fontanil-Cornillon – 2 rue Fétola – 38120 Le Fontanil-Cornillon
École Fonta Musique - fontamusique@ville-fontanil.fr

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les conditions d'inscription et de règlement définies ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 21 avril 2021.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Le Maire,
S. DUPONT-FERRIER.



Nathalie MATEOS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 26 avril 2021 11:24
À: s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF038-213801707-20210426-8408.xml; 038-213801707-20210420-2021_020-DE-1-2_8975.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-04-26(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2021_020

Objet acte: FONTA MUSIQUE : CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE REGLEMENT

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.9-Culture

Identifiant Acte: 038-213801707-20210420-2021_020-DE

DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ISERE
DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercice	qui ont pris part à la délib
23	23	23

**Séance du Mardi 20 Avril
L'an deux mille vingt et un
et le vingt avril à 18 heures,**

Date de la convocation : 13 avril 2021

Date d'affichage : 13 avril 2021

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoints /
Mme TASSEL, Mr ANTOINE, Mme LACASSIN, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Procurations :

Mme MACARI donne pouvoir à Mr DUPONT-FERRIER

Mme SAELEN donne pouvoir à Mme MANGIONE

Madame Florence ROUSSIN été élue secrétaire.

Objet de la délibération

Délibération N°2021/021

EXONERATION DES LOYERS DES BAUX COMMERCIAUX

Face à la situation de crise liée au COVID-19 et aux nouvelles mesures en vigueur, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'aide financière exceptionnelle aux commerçants de proximité disposant d'un bail communal et ayant été contraint de fermer, à savoir Odile esthétique et Nathalina couture en les exonérant des loyers du mois d'avril 2021.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'exonération des loyers du mois d'avril 2021 pour Nathalie Martin, Nathalina couture, et Odile Lacousse, Odile Esthétique.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 21 avril 2021.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

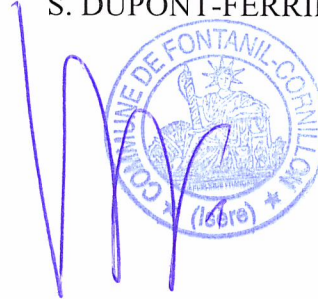
le

et publication ou notification

du

Le Maire,

S. DUPONT-FERRIER.



Nathalie MATEOS

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 26 avril 2021 11:27
À: s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF038-213801707-20210426-8589.xml; 038-213801707-20210420-2021_021-DE-1-2_9171.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-04-26(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Norm émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON
N° de SIREN: 213801707
Numéro Acte de la collectivité locale: 2021_021
Objet acte: EXONERATION DES LOYERS DES BAUX COMMERCIAUX
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 3.3.1-Baux inférieurs à 24 000 euros annuel charges comprises
Identifiant Acte: 038-213801707-20210420-2021_021-DE